

Crédits professionnels /

Capital4pro

1. Qu'est-ce qu'un crédit professionnel 'Capital4pro'?

C'est un financement business à court et moyen terme de liquidités à des fins professionnelles.

2. But?

Le financement de stocks, de pécules de vacances, de primes de fin d'année, de taxes, de comptes courants d'un associé ou la reconstitution et la consolidation du fond de roulement.

3. Caractéristiques?

Montant: A partir de 2.500 EUR.

Taux: Taux fixe.

Formules de remboursement: Mensualités. Le remboursement s'effectue de façon standard par domiciliation sur un compte à vue.

Prélèvement du crédit: Prélèvement unique après constitution des garanties. Le remboursement démarre de manière standard selon une périodicité (mois ou année) après le premier prélèvement du crédit.

Garanties : En principe, le cautionnement solidaire du gérant en cas de société. En fonction des caractéristiques spécifiques du dossier de crédit, des garanties supplémentaires peuvent être demandées.

Tarif: A la demande, disponible dans les agences.

4. Durée?

Minimum 12 mois et maximum 120 mois en fonction du but à financer.

5. Remboursement anticipé?

Possible, indemnité de remploi de 6 mois d'intérêts sur le solde du capital au moment du remboursement.

6. Frais?

Frais de dossier de 0,20% sur le montant emprunté (avec un minimum de 250 EUR et un maximum de 800 EUR).

7. Intéressé?

Prenez contact avec une agence bancaire AXA pour plus d'information.

Les pouvoirs publics proposent différentes mesures de soutien en vue de stimuler les investissements des entrepreneurs. Vous les trouverez sur : www.financementdesentreprises.be .

Toute plainte sera en premier lieu adressée à votre agence bancaire ou directement au Customer Relations AXA Bank, Grottesteenweg, 214 – B51/494, 2600 Berchem. Si aucune solution ne peut être dégagée, vous pouvez vous adresser à Ombudsman, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, 8, 1000 Bruxelles, ombudsman@ombudsfin.be.